

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21/04/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	---	-----------

Fongicide INSPIRE®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Difénoconazole 250 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 30004

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L à 1000 L

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

Délai de sécurité (DS) : À l'exception des légumes du genre *Brassica* et des raisins **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica*, **NE PAS** se rendre sur les

sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée à l'extérieur du Canada et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans le pays importateur de cette denrée, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, appliquer des produits de beauté ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau. Les zones tampons provincial devraient être respectées.

Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

7.0 ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

INSPIRE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide INSPIRE®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Difénoconazole 250 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **30004**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange	10.2.1
Directives de pulvérisation	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application avec pulvérisateur à jet porté	10.3
Directives de pulvérisations.....	10.3.1
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.2
Application par voie aérienne.....	10.4
Précautions générales.....	10.4.1
Précautions relatives à l'équipe au sol	10.4.2
Directives de mélange	10.4.3
Directives de pulvérisation	10.4.4
Nettoyage de l'équipement.....	10.4.5
Précautions relatives au pilote	10.4.6
Mises en garde propres au produit.....	10.4.7
Zones tampons sans pulvérisation.....	10.5
Restrictions concernant la rotation des cultures.....	10.6

MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Légumes-fleurs du genre Brassica (choux)	11.1
Légumes-bulbes.....	11.2
Cucurbitacées.....	11.3
Raisins	11.4
Légumes-fruits	11.5
Fruits à pépins.....	11.6
Crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; pomme de terre; patate douce	11.7
Betteraves à sucre.....	11.8
Sous-groupe de cultures 20A.....	11.9
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

Délai de sécurité (DS) : À l'exception des légumes du genre *Brassica* et des raisins **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica*, **NE PAS** se rendre sur les

sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), **NE PAS** se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée à l'extérieur du Canada et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans le pays importateur de cette denrée, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, appliquer des produits de beauté ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau. Les zones tampons provincial devraient être respectées.

Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

7.0 ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide INSPIRE® est un fongicide à large spectre aux propriétés systémiques et curatives recommandé pour la suppression ou la répression de plusieurs maladies des plantes importantes. Le fongicide INSPIRE peut-être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange en cuve avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives suivantes.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander

des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2 Application par voie terrestre

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille fine de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide INSPIRE en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

10.2.1 Directives de mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser les produits d'association en formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser le fongicide INSPIRE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet, puis verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
8. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
9. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des

systemes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 150 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses : des buses à jet en éventail de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou buses à injection d'air sont recommandées. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
3. Pression : tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.2.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide INSPIRE, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide INSPIRE sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application avec pulvérisateur à jet porté

Application avec pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

10.3.1 Directives de pulvérisation

1. **Volume d'eau** : Appliquer dans au moins 375 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale aux stades de développement des fruits plus avancés.
2. **Qualité de la pulvérisation** : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASABE).
3. **Projection du brouillard de pulvérisation** : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard pulvérisé ne doit atteindre que le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3.2 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide INSPIRE, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide INSPIRE sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Application par voie aérienne

10.4.1 Précautions générales

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées par les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

10.4.2 Précautions relatives à l'équipe au sol

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des lunettes protectrices, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange/chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur de grande culture, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide INSPIRE en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

10.4.3 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable, mais **NE PEUT ÊTRE** introduit par induction lorsque le produit et l'eau sont déjà mélangés avant d'être transférés dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et

transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) solides et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot les formulations SE ou SC.
4. Bien mélanger par lot le fongicide INSPIRE et tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.4.4 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression ou tr/min : tel que recommandé par le fabricant des buses ou de l'atomiseur rotatif pour produire des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.4.5 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide INSPIRE, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide INSPIRE sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4.6 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des technologies de marquage appropriées. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS épandre de pesticides sur des plans d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation dérive et atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

10.4.7 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Appliquer dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

10.5 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS nécessaire dans les cas suivants :

- l'utilisation d'équipements d'application manuels autorisés sur cette étiquette;
- l'utilisation de pulvérisateurs à écran de protection à profil bas qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones

arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats d'eau douce de profondeur		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Canola et sous-groupe de cultures 20A		2	1	0
	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (choux), légumes-bulbes, cucurbitacées, légumes-fruits, artichauts (chinois, de Jérusalem), cannas comestibles, souchets comestibles, pommes de terre, patates douces, betteraves à sucre		5	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins : pommes, pommettes, poires asiatiques, coings	En début de croissance	20	3	2
		En fin de croissance	10	2	1
	Raisins (sauf le raisin Concord et certains hybrides autres que l'espèce <i>vinifera</i>)	En début de croissance	25	4	3
		En fin de croissance	15	2	2
Voie aérienne	Canola	Avion	10	1	0
		Hélicoptère	5	1	0
	Pommes de terre	Avion	30	1	15
		Hélicoptère	25	1	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca. On ne peut pas utiliser cet outil pour réduire les bandes de végétation filtrantes.

10.6 Restrictions concernant la rotation des cultures

Dans les soixante jours suivant l'application du fongicide INSPIRE, les zones traitées avec ce fongicide ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures pour lesquelles ce fongicide est homologué.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

NE PAS UTILISER DANS DES SERRES.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères.

11.1 Légumes-fleurs du genre Brassica (choux)

Cultures	<p>Légumes-fleurs du genre Brassica (choux) Sous-groupe des légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica : Brocoli; brocoli de Chine (gaï lon); chou de Bruxelles; chou pommé; chou chinois (pé-tsaï); chou chinois (gaï-choï); chou-fleur; chou brocoli; chou-rave Sous-groupe des légumes-feuilles : Rapini; chou chinois (pak-choï); chou cavalier; chou frisé; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza Y compris tous les cultivars ou les hybrides.</p>
Maladies supprimées	<p>Brûlure alternarienne (<i>Alternaria brassicae</i>) Blanc (<i>Erysiphe polygoni</i>)</p>
Dose	<p>364-512 mL/ha (91-128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.</p>
Moment du traitement	<p>Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action.</p>
Délai de sécurité (DS)	<p>Récolte à la main et l'irrigation : - 3 jours Inspections sur le terrain : 1 jour Toute autre activité effectuée dans les légumes du genre Brassica (p.ex. désherbage à la main) : 12 heures</p>
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	<p>3 jours</p>
Quantité maximale de produit appliquée par saison	<p>2,04 L/ha</p>
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	<p>512 g m.a./ha</p>
Restrictions particulières	
<p>1) NE PAS appliquer par voie aérienne.</p>	

Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS® pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	3 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur
Produit de mélange en cuve	Fongicide BRAVO® 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Restrictions particulières 1. Ne pas dépasser la quantité maximale de produit par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE. 2. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur
Produit de mélange en cuve	MATADOR® 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiqués sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour pour le chou pommé 3 jours pour le brocoli, les choux de Bruxelles et le chou-fleur
Nombre maximum d'applications par saison	3
Restrictions particulières 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.2 Légumes-bulbes

Cultures	Légumes-bulbes Oignon ordinaire : Oignon, bulbe; ail; rocambole échalote Oignon vert : oignon vert; poireau; ciboule
Maladies supprimées	Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)
Dose	364-512 mL/ha (91-128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 10 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	Oignons verts : 1,53 L/ha Oignons ordinaires : 2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	Oignons verts : 384 g m.a./ha Oignons ordinaires : 512 g m.a./ha
Restrictions particulières : 1) NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Oignons ordinaires et les oignons verts
Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Nombre maximum d'applications par saison	Oignons verts si on utilise la faible dose de fongicide INSPIRE: 4; Oignons verts si on utilise la dose élevée de fongicide INSPIRE: 3 Oignons ordinaires : 4
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Oignons (ordinaires et verts à bottelet)
Produit de mélange en cuve	Fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Oignons ordinaires : 7 jours Oignons verts à bottelet : 14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	3
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Cultures	Ail, la rocambole, le poireau, l'oignon ordinaire, l'oignon vert, la ciboule et l'échalote
Produit de mélange en cuve	MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	3
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.3 Cucurbitacées

Culture	Cucurbitacées Courge cireuse; pastèque à confire; concombre (champs); concombre des Antilles; gourde comestible; momordique; melon véritable (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été (y compris la courgette); courge d'hiver; pastèque Y compris tous les cultivars ou les hybrides.
Maladie supprimée	Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> .)
Dose	364 – 512 mL/ha (91 – 128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Maladie réprimée	Chancre gommeux (<i>Didymella bryoniae</i>)
Dose	512 L/ha (128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 190 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 10 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	512 g ai/ha
Restrictions particulières : 1) NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Produit de mélange en cuve	Fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Restrictions particulières 1. Ne pas dépasser la quantité maximale de produit par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE. 2. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.4 Raisins

Culture	Raisins (à l'exception des raisins Concord et de certains hybrides qui ne sont pas de l'espèce <i>vinifera</i>. Voir « Précaution » dans la section Restrictions particulières.)
Maladies supprimées	Blanc (<i>Uncinula necator</i>)
Dose	292 mL/ha (73 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement à la période du débourrement et appliquer selon un intervalle de 11 à 21 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement d'une forte incidence des maladies.
Intervalle d'application	11 - 21 jours
Délai de sécurité (DS)	Pour effectuer des travaux d'anhélation ou de retournement des sarments : 10 jours Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p. ex. récolte à la main, tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main) : 2 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	512 g m.a./ha
Restrictions particulières :	
1) PRÉCAUTION : Dans les raisins Concord, les hybrides <i>V. labrusca</i> et <i>V. labrusca</i> ainsi que dans d'autres hybrides qui ne sont pas de l'espèce <i>vinifera</i> et pour lesquels la sensibilité est inconnue, l'utilisation du fongicide INSPIRE seul ou en mélange en cuve avec des substances qui peuvent augmenter l'absorption (adjuvants, engrais foliaires) peut endommager les feuilles ou entraîner d'autres effets phytotoxiques.	
2) NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières :	
1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Produit de mélange en cuve	VANGARD® 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jour
Nombre maximum d'applications par saison	2
Restrictions particulières	
1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.5 Légumes-fruits

Cultures	Légumes-fruits : Aubergine; cerise de terre; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille, tomate
Maladie supprimée	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)
Dose	292 – 512 mL/ha (73-128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 14 jours
Maladie supprimée	Anthraxose (<i>Colletotrichum coccodes</i> , <i>Colletotrichum acutatum</i> .)
Dose	512 mL/ha (128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 14 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	512 g m.a./ha
Restrictions particulières 1) NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Tomates et les tomatilles
Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Cultures	Tomates
Produit de mélange en cuve	Fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE. 2. NE PAS appliquer par voie aérienne. 	
Cultures	Tomates
Produit de mélange en cuve	MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Nombre maximum d'applications par saison	La faible dose de MATADOR 120EC (83 mL/ha) : 3 La dose élevée de MATADOR 120EC (83 mL/ha) : 2
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. NE PAS appliquer par voie aérienne. 	

11.6 Fruits à pépins

Cultures	Fruits à pépins : Pomme; pommette; poire; poire asiatique; coing
Maladies supprimées	Tache phoméenne (<i>Mycosphaerella pomi</i>) Rouille tumeur (<i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i>) Moucheture (<i>Zygophiala jamacaicensis</i> (connu anciennement sous le nom de <i>Schizothyrium pomi</i>)) Rouille du cognassier (<i>Gymnosporangium clavipes</i>) Travelure (<i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i>) Tache de suie (<i>Gloeodes pomigena</i>)
Maladie réprimée	Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>)
Dose	292 mL/ha (73 g m.a./ha) Pour obtenir des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser au moins 375 L/ha pour les applications terrestres.

<p>Moment du traitement</p>	<p>Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif) : Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6-13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement du travelure. Poursuivre le traitement jusqu'à la post-floraison, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le fongicide INSPIRE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane^{MC} DG 75, le fongicide Maestro[®] 80DF, le fongicide Manzate[®] Pro-Stick^{MC}, le fongicide Penncozeb[®] 75DF et Supra Captan 80WDG.</p> <p>Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif) : Utiliser un système de prévisions en commençant au début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement après 7 jours. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le fongicide INSPIRE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane DG 75, le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG.</p> <p>Blanc : Commencer l'application du fongicide INSPIRE lorsque les pommiers sont fortement bourgeons et appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE, utiliser d'autres fongicides tel que VANGARD 75WG, au besoin.</p> <p>Rouille tumeur, rouille du cognassier et tache phoméenne : Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral.</p> <p>Tache de suie, moucheture : Pour une suppression tôt dans la saison, commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE, utiliser d'autres fongicides indiqués sur l'étiquette, au besoin.</p>
<p>Intervalle d'application</p>	<p>Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif): 7 - 10 jours Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif) : 7 jours Blanc : 7 - 10 jours. Rouille tumeur, rouille du cognassier et tache phoméenne : 7 - 10 jours Tache de suie, moucheture : 7 - 10 jours</p>

Délai de sécurité (DS)	12 heures
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	1,46 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	365 g m.a./ha
Restrictions particulières :	
1) Gestion de la résistance : Pour prévenir l'acquisition d'une résistance, ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE ou d'autres fongicides du groupe 3 ou d'un mélange de fongicides du groupe 3. Alternier avec un fongicide présentant un mode d'action différent.	
Cultures	Pommiers, les pommiers, les poiriers et les poiriers orientaux
Produit de mélange en cuve	ACTARA® 25WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et d'ACTARA 25WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 25WG.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	60 jours
Nombre maximum d'applications par saison	Pommiers : 2 (2 après la floraison ou 1 application avant la floraison et 1 après la floraison) Poires : 2
Restrictions particulières :	
1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommiers et les poiriers
Produit de mélange en cuve	MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	Pommiers : 3 Poiriers : 1
Restrictions particulières :	
1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Cultures	Pommiers et les poiriers
Produit de mélange en cuve	Insecticide/acaricide AGRI-MEK® 1,9 % EC l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommiers et les poiriers. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	28 jours
Nombre maximum d'applications par saison	Pommiers: 1 Poires - la faible dose d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9% EC (0,75 l/ha) : 2 Poires - la faible dose d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9% EC (1,5 l/ha) : 1
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommiers
Produit de mélange en cuve	VANGARD 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	72 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommiers
Produit de mélange en cuve	Fongicide Dithane DG 75 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	45 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommes et les poiriers
Produit de mélange en cuve	Fongicide Maestro 80DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Cultures	Pommes
Produit de mélange en cuve	Fongicide Manzate Pro-Stick pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	45 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommes
Produit de mélange en cuve	Fongicide Penncozeb 75DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	45 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommes et les poiriers
Produit de mélange en cuve	Supra Captan 80WDG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	5
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.7 Crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; pomme de terre; patate douce

Cultures	Crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; pomme de terre; patate douce
Maladie supprimée	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)
Dose	292 – 512 mL/ha (73-128 g m.a./ha) Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Pour tous les types d'application terrestre, on recommande d'utiliser au moins 150 L/ha. Application par voie aérienne pour les pommes de terre seulement. Pour les applications par voie aérienne, on recommande d'utiliser au moins 45 L/ha.
Moment du traitement	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide INSPIRE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 14 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	512 g m.a./ha
Restrictions particulières 1) APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE pour les pommes de terre seulement.	
Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	Fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	
Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	BRAVO 500, BRAVO 720 ou BRAVO ZN pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Restrictions particulières : 1. Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE. 2. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	Fongicide agricole Allegro® 500F pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du fongicide INSPIRE. 2. NE PAS appliquer par voie aérienne. 	
Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	Insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	2
Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	Insecticide ACTARA 240SC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 240SC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide ACTARA 240SC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	2
Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	Insecticide FULFILL® 50WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide FULFILL 50WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de l'insecticide FULFILL 50WG.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	2

Cultures	Pommes de terre
Produit de mélange en cuve	MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du fongicide INSPIRE et de MATADOR 120EC.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Nombre maximum d'applications par saison	La faible dose de MATADOR 120EC (83 mL/ha) : 3 La dose élevée de MATADOR 120EC (83 mL/ha) : 2
Restrictions particulières : 1. NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.8 Betteraves à sucre

Culture	Betteraves à sucre
Maladies supprimées	Cercosporose (<i>Cercospora beticola</i>) Blanc (<i>Erysiphe polygoni</i>)
Dose	292 – 512 mL/ha (73-128 g m.a./ha) Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Moment du traitement	Appliquer le fongicide INSPIRE selon un intervalle de 7 à 28 jours; alterner avec un fongicide sans triazole (autre que du groupe 3) homologué pour la lutte contre ces maladies dans la betterave à sucre. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
Intervalle d'application	7 - 28 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	2,04 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	512 g m.a./ha
Restrictions particulières : 1) NE PAS appliquer par voie aérienne.	

11.9 Sous-groupe de cultures 20A

Cultures	Canola et (sous-groupe de cultures 20A) Bourrache, canola crambé, vipérine, lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, lunaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, radis oléagineux, graine de pavot, colza (canola), sésame, julienne des dames et cultivars et/ou hybrides de ces cultures
Maladie supprimée	Pourriture sclérotique de la tige (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
Dose	292 – 500 mL/ha (73 – 125 g m.a./ha) Lors de l'application de ce produit au moment d'application typique des herbicides, il est recommandé d'utiliser de 50 à 110 L d'eau à l'hectare.
Moment du traitement	Effectuer un seul traitement lorsque la floraison est à 20 - 50 %.
Maladie supprimée	Jambe noire de souche virulente (<i>Leptosphaeria maculans</i>)
Dose	292 – 500 mL/ha (73 – 125 g m.a./ha) Lors de l'application de ce produit au moment d'application typique des herbicides, il est recommandé d'utiliser de 50 à 110 L d'eau à l'hectare.
Moment du traitement	Appliquer au stade de la rosette entre la 2 ^e feuille vraie et la montée en graines.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	30 jours
Quantité maximale de produit appliquée par saison	0,5 L/ha
Quantité maximale de matière active appliquée par saison	125 g m.a./ha
Restrictions particulières :	
1) Il est recommandé d'appliquer ce produit dans de 110 à 170 L d'eau à l'hectare pour Sclerotinia.	

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le fongicide INSPIRE est un fongicide du groupe 3. Le fongicide INSPIRE présente le mode d'action suivant : inhibiteur à base de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI) qui perturbe la synthèse des membranes en bloquant la déméthylation. Les agents fongiques peuvent devenir résistants aux produits présentant le même mode d'action lorsqu'ils sont appliqués à répétition. Comme on ne peut pas prévoir l'acquisition d'une résistance, il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance propres à la culture et à la région. On ne doit pas alterner le fongicide INSPIRE ou mélanger en cuve celui-ci à un fongicide pour lequel une résistance est déjà acquise. Aux fins de la gestion de résistance, ne pas appliquer sur des plants destinés au repiquage.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSPIRE ou les autres fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du produit et ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE ou d'autres fongicides du même groupe avant d'alterner avec un fongicide présentant un mode d'action différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou

de lutte culturale, biologique, ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures ou des maladies précises dans votre région, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

ACTARA[®], AGRI-MEK[®], BRAVO[®], FULFILL[®], INSPIRE[®], MATADOR[®], REVUS[®] et VANGARD[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

Allegro[®], Dithane^{MC}, Maestro[®], Manzate[®] Pro-Stick^{MC} et Penncozeb[®] sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.